



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à 20h18, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Senet en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

20200122DEL03 : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2020.

Date de Convocation : 16/01/2020
Date d'affichage : 16/01/2020
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de votants vote 1 : 32
Suffrages exprimés vote 1 : 31
Nombre de votants vote 2 : 31
Suffrages exprimés vote 2 : 31

Étaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP,
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT,
Madame Elianor MONKAM, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Sandrine PERRON-HARDY,
Madame Evelyne LEGROUX, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric SPANGENBERG à Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Monsieur Léon JANUS à Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Christelle COLNAGHI à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,

Était absent :

Monsieur Alain GELOT.

HÔTEL DE VILLE

Place Charles de Gaulle
78510 TRIEL-SUR-SEINE

mairie@triel.fr
www.triel-sur-seine.fr
01 39 70 22-00 (fax-22)

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20200122-20200122DEL03-
DE
Date de télétransmission : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7,

VU les demandes de subventions présentées par les associations,

VU l'avis favorable de la Commission mixte Finances et Ressources Humaines en date du 13 janvier 2020,

CONSIDERANT que la Commune de Triel-sur-Seine participe chaque année au développement et au soutien du réseau associatif en accordant des subventions de fonctionnement aux associations locales.

CONSIDERANT que pour l'exercice 2020, le montant total qu'il est proposé d'allouer aux associations au titre des subventions de fonctionnement s'élève à 81 644 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 31 voix pour, 1 abstention (Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ),**

-ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'exercice 2020, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention reçue en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention proposée en 2020
DIVERS	APCT amicale du personnel communal	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000.00€
CITOYEN	FNACA	800,00 €	800,00 €	800.00 €
CITOYEN	CDU-RDS	130,00 €	150,00 €	130.00 €
CITOYEN	Prévention routière	120,00 €	200,00 €	120.00 €
CITOYEN	Happy Calix farmer	0.00€	200,00 €	100.00 €
CITOYEN	UFC que choisir	0.00 €	300,00 €	150.00 €
CITOYEN	Jeunes Sapeurs-pompiers des Yvelines	0.00 €	600,00 €	200.00 €
CULTURE	AET Amitié Européenne	1 200,00 €	1 800,00 €	1200.00 €
CULTURE	APVS	0,00 €	400,00 €	400.00 €
CULTURE	APCCT Ass Philatélique et Cartophile du Canton de Triel	200,00 €	200,00 €	200.00 €
CULTURE	AVF	250,00 €	500,00 €	300.00 €
CULTURE	BVH (Bien Vivre à l'Hautil)	0,00 €	350,00 €	100.00 €
CULTURE	CENTRE ASTRONOMIQUE DES YVELINES Observatoire de Triel	450,00 €	500,00 €	450.00 €
CULTURE	CLIC Triel	750,00 €	800,00 €	700.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
078-217806819-20200122-20200122DEL03-DE
Date de réception par le représentant de l'Etat : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020

CULTURE	Club de langues du canton	400,00 €	600,00 €	550.00 €
CULTURE	Compagnons du tour de main	350,00 €	400,00 €	350.00 €
CULTURE	Ecole des Tréteaux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Les Peintres de Triel et son Canton	500,00 €	700,00 €	100.00 €
CULTURE	Music en Seine	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Musique pour tous	100,00 €	200,00 €	100.00 €
CULTURE	Musiques en Val de Seine	200,00 €	200,00 €	200.00 €
CULTURE	Si ça vous chante	800,00 €	1 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Société Octave Mirbeau	200,00 €	200,00 €	0.00 €
CULTURE	Les amis d'Octave Mirbeau	0.00 €	100.00 €	100.00 €
CULTURE	Théâtre et Culture (Comédiens de la Tour)	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Triel Amitié Loisirs (TAL)	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Triel Auto Rétro	200,00 €	500,00 €	200.00 €
CULTURE	Triel environnement	300,00 €	2 000,00 €	200.00 €
CULTURE	Triel mémoire et histoire	850,00 €	850,00 €	850.00 €
CULTURE	Vivre et l'écrire en Yvelines	300,00 €	400,00 €	300.00 €
SCOLAIRE	AIPE	651,00 €	602.00 €	602.00 €
SCOLAIRE	PEEP	644,00 €	581.00 €	581.00 €
SCOLAIRE	APPEL NOTRE DAME	390,00 €	405.00 €	405.00 €
SCOLAIRE	USEP JEAN DE LA FONTAINE	666,00 €	660,00 €	660.00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel maternelle	936,00 €	1056,00 €	1 056.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine maternelle	1 020,00 €	1 056,00 €	1 056.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine élémentaire	2 924,00 €	3 430,00 €	3 430.00 €
SCOLAIRE	OCCE Ecole de l'Hautil	276,00 €	258,00 €	258.00 €
SCOLAIRE	OCCE des Hublins	5 602,00 €	6 102,00 €	6 102.00 €
SCOLAIRE	OCCE René Pion	1 320,00 €	1 440,00 €	1 440.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jules Verne	1 236,00 €	2 500,00 €	2 500.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa date de réception en préfecture de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20200122-20200122DEL03-
dans un délai de deux mois
Date de publication : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020

SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel élémentaire	828,00 €	2 924,00 €	2 924.00 €
SCOLAIRE	OCCE Les Châtelines	2 064,00 €	2 040,00 €	2 040.00 €
JEUNESSE	Association Sportive du Collège des Châtelines	540,00 €	540,00 €	540.00 €
JEUNESSE	Foyer SOCIO- EDUCATIF	242,00 €	250,00 €	250.00 €
SPORTS	Avenir de Triel	5 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €
SPORTS	Triel Badminton Club	1 000,00 €	2000,00 €	1000,00 €
SPORTS	Centre de karaté Français	200,00 €	600,00 €	250,00€
SPORTS	Club Modelisme Carrières Triel CMCT	80,00 €	0, 00€	50.00 €
SPORTS	Entente Cycliste Vernouillet-Verneuil-Triel	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200.00 €
SPORTS	Triel A.C. Football	6 700,00 €	10 000,00 €	6 800.00 €
SPORTS	Judo Club de Triel	2 400,00 €	5565,00 €	2 800.00 €
SPORTS	Koregrafik	400,00 €	400,00 €	400.00 €
SPORTS	Pétanq'Club de Triel	200,00 €	1 500,00 €	200.00 €
SPORTS	Poisson d'Avril	700,00 €	1 000,00 €	700.00 €
SPORTS	Rugby Club de Triel les Mureaux	8 500,00 €	12 000,00 €	8 800.00 €
SPORTS	Tennis club de Triel	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500.00€
SPORTS	Ski Nautique Club de Triel	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	TGT	80,00 €	600,00 €	80.00 €
SPORTS	TGV	400,00 €	1 000,00 €	400.00 €
SPORTS	Triel Escrime	800,00 €	1 200,00 €	700.00 €
SPORTS	Triel Handball Club	3 000,00 €	5 000,00 €	3 000.00 €
SPORTS	Triel Rando Nature	50,00 €	150,00 €	50.00 €
SPORTS	Vernouillet Athlétisme	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	Yacht club de Triel	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	Yogarmonie	50,00 €	150,00 €	50.00 €
SPORTS	Le Nautile Val de Seine Plongée	300,00 €	500,00 €	300.00 €
SPORTS	Triel Tennis de Table	1 200,00 €	2 500,00 €	1 400.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
078 217 200 Paris 20200122 2020122DEL03-
DE Un délai de deux mois
Date de réception par le représentant
Date de réception préfecture : 04/02/2020

SPORTS	Villennes Triel Basket	700,00 €	800,00 €	700.00 €
SPORTS	VO2 Rives de la Seine	350,00 €	600,00 €	350.00€
SPORTS	2 Rives Volley ball	100,00 €	200,00 €	100.00€
SPORTS	Aéro Club val de Seine	50,00 €	300,00 €	50.00 €
SPORTS	RUN EN SEINE 78	450,00 €	500,00 €	500.00 €
SPORTS	The move 78	0.00 €		80.00 €

-**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (*Monsieur Jean RAFTON ne prend pas part au vote*),

-**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement à l'association Union Nationale des Combattants pour l'exercice 2020, dans les conditions détaillées ci-après :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention reçue en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention attribuée en 2020
CITOYEN	UNC (Union Nationale des Combattants)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

-**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire

 Joël MANCEL

Transmission au contrôle de légalité le :

04 FEV. 2020

Affichage le : 27 JAN. 2020

Rendu exécutoire le : 04 FEV. 2020



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806249-20200122-20200122DEL03-
 dans un délai de deux mois
 Direction départementale de la Préfecture
 Date de réception préfecture : 04/02/2020